

Commune de SAINT-FLORENTIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/03/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15
Vote		
A la majorité		
Pour : 1		
Contre : 12		
Abstention : 2		

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS PREFECTURE
D'ISSOUDUN
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2021, le 9 Mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FLORENTIN s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur COMPAIN Yanick, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 26/02/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/02/2021.

Présents : M. COMPAIN Yanick, Maire, Mmes : AVRILLON Florence, BRULE Yvonne, DURAND Marie Renée, PESCHETEAU Joanna, PUARD Christine, SIWIASZCZYK Agnès, TANET Gaëlle, MM : BRISSET Thierry, BROSSIER Philippe, DAUMAIN Jean-Marc, DEVINEAU Nicolas, ETIENNE Cyrille, LIAUME Jean-Paul, RENAUDAT Fabrice

Absents :

Excusé :

Procuration :

A été nommée secrétaire : Gaëlle TANET

05_03_2021 – Avis sur la demande d'autorisation d'exploiter le parc éolien "Le Champ des Vignes" sur la commune de Fontenay

Vu l'arrêté n°36-2021-01-12-001 du 12 janvier 2021 portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale unique présentée par la société d'exploitation du parc éolien «Le Champ des Vignes» sur le territoire de la commune de FONTENAY,

Vu l'article R181-38 du Code de l'environnement,

Vu l'article 10 de l'arrêté précité appelant les conseils municipaux des communes concernées par le rayon d'affichage de 6 kms à donner leur avis sur ce dossier,

Les conseillers municipaux ont été invités à consulter les documents mis en ligne sur le site de la préfecture de l'Indre pour leur permettre d'émettre un avis,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré

Emet un avis défavorable, à 12 voix contre, 2 abstentions et 1 voix pour

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
Le Maire
Yanick COMPAIN